



TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

BORDEREAU DE VERSEMENT - PART DE 13%

UAI 0561718N



Aujourd'hui, vous avez le pouvoir de participer à la formation de nos étudiants, qui deviendront les acteurs de vos succès !

La part de 13 %, de la taxe d'apprentissage qui remplace le hors quota, destinée à accompagner des formations initiales technologiques et professionnelles, est à verser partiellement ou en totalité par les entreprises aux établissements habilités de votre choix, **avant le 31 mai 2022**. Ce versement permet d'aider et de soutenir financièrement notre établissement pour qu'il continue à former et développer les compétences de nos étudiants.

DONATEUR

Raison sociale

SIRET

Adresse postale.....

.....

Mél.....

Contact

Montant.....

Formation concernée.....

2 MODES DE VERSEMENT

PAR CHÈQUE
À l'ordre de l'agent comptable de l'Université
Bretagne Sud accompagné du bordereau à adresser à :
UNIVERSITÉ BRETAGNE SUD
Agence comptable - Campus de Tohannic
CS 60573 - 56017 Vannes cedex

PAR VIREMENT
En précisant « TA 2022 »
code UAI 0561718N
(valable pour l'ensemble des formations
des 3 facultés)

**Merci pour votre engagement à nos côtés
et votre précieuse contribution !**